

## **GUIDE POUR L'ELABORATION DU PPAP**

### Enfant concerné :

Elève dont le score global aux évaluations CE2 est inférieur à 50%, ou bien encore dont les scores de réussite aux compétences nécessaires en français ou en mathématiques sont inférieurs à 75%.  
Tout élève en difficulté des cycles 3 voire 2

### Profil de l'élève :

Repérer et analyser les erreurs pour en identifier les causes ; recours a posteriori à la verbalisation des stratégies par l'enfant pour mieux comprendre la nature de ses difficultés;  
Identifier également les réussites qui serviront de points d'appui à la remédiation et qui permettront aussi à l'enfant de garder confiance en lui.

### Actions déjà tentées :

Préciser les aides déjà apportées à l'enfant dans la classe et le cycle et les dispositifs dont il a bénéficié.

### Information des parents :

Expliciter aux parents avec bienveillance les acquis et les difficultés de leur enfant en les inscrivant dans une perspective dynamique d'apprentissage.  
Présenter le contenu du PPAP élaboré pour leur enfant par l'Ecole. Leur adhésion est requise.

### Entretien avec l'enfant

L'enfant est le premier acteur du PPAP, équivalent d'un contrat établi avec lui et pour lui. Tout en lui montrant ses acquis, favoriser la prise de conscience de ses difficultés. Lui montrer qu'il n'est pas seul face à ses difficultés et qu'il va être aidé dans ses efforts. Expliciter le déroulement du PPAP.  
L'adhésion de l'enfant est indispensable.

### Objectifs/compétences visées :

Sur la base de l'analyse du profil de l'élève, fixer les objectifs ou les compétences visées par le PPAP.  
Ils doivent cibler les compétences non maîtrisées et être en nombre raisonnable.

### Mise en œuvre :

Définir concrètement le déroulement du Programme en adéquation avec les objectifs ou compétences ciblées :

- l'organisation, les dispositifs, les partenaires, les démarches, les situations et les supports de travail retenus aussi bien dans la classe que dans le cycle voire dans l'école de façon à s'assurer de la cohérence des différentes aides mises en place autour d'objectifs partagés ;
- la fréquence des activités de remédiation conduites
- la durée du PPAP, variable d'1 trimestre à 1 année scolaire reconductible éventuellement (après régulation du programme au vu du bilan) les 2 autres années du cycle.

### Evaluation :

Prévoir les modalités et les échéances d'évaluation ( par exemple, s'inspirer des exercices proposés dans les évaluations nationales CE2 des années précédentes ou créer des situations d'évaluation analogues).

### Partenaires :

En dehors de l'enfant et de ses parents nécessairement impliqués, préciser les partenaires associés et intervenant dans le programme.

### Bilan et perspectives :

A l'issue du PPAP, dresser un bilan des progrès réalisés par l'enfant au regard des objectifs fixés et des difficultés éventuellement restantes afin de décider de la suite à donner, soit arrêt comme prévu du PPAP, soit reconduction après régulation.